

10 Mar 2023 -15:48

Appartient à Conseil des ministres du 10 mars 2023

Transfert de crédits des provisions Covid 2023 pour la CAPAC et l'INASTI

Sur proposition du ministre de Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert de crédits de la provision Covid 2023 vers la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (CAPAC) et l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI).

La CAPAC et l'INASTI se voient attribuer respectivement 1.000.000 et 500.000 euros de la provision afin d'assumer les conséquences de la crise liée au coronavirus et d'assurer la continuité des services. Ces deux institutions ont en effet été confrontées à une hausse significative de leur charge de travail et à une hausse des frais de personnel à la suite de la crise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be